



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de St-Côme-Linière**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière,  
de la susdite municipalité,

Que suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti;

Que toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages et autres deniers sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement

DONNÉ à St-Côme-Linière ce dixième jour de février 2025.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidante à St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le dixième jour du mois de février 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour de février 2025

Directrice générale / greffière-trésorière